

Province de Québec
Municipalité Régionale de Comté des Sources
Municipalité de Ham-Sud

Procès-verbal de la session régulière du Conseil Municipal, tenue le lundi 13 novembre 2017, à 20h à la salle communautaire située au 9, chemin Gosford Sud, Municipalité de Ham-Sud.

Sont présents : Diane Audit Goddard, conseillère, Marilene Poirier, conseillère, Danny Fontaine, conseiller, Luc St-Laurent, conseiller et maire suppléant, Jean Laurier, conseiller et Stéphane Roux, conseiller, formant quorum sous la présidence de Serge Bernier, maire.

Est également présente : Marie-Pier Dupuis, directrice générale et secrétaire-trésorière.

1. Constat de quorum et Ouverture de l'assemblée
20171113-01

Il est proposé par la conseillère Diane Audit Goddard et résolu :

Que l'assemblée soit ouverte à 20 h06.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2. Adoption de l'ordre du jour
20171113-02

Il est proposé par la conseillère Diane Audit Goddard et résolu :

D'approuver et d'adopter l'ordre du jour de la séance régulière tel que présenté en ajoutant le point 7.19 Représentant citoyen C.A Corporation de développement du Mont-Ham :

- 1. Constat de quorum et Ouverture de l'assemblée**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption des procès-verbaux des assemblées**
 - 3.1 Séance régulière du 2 octobre 2017
- 4. Invités ou informations du maire**
- 5. Finances**
 - 5.1 Utilisation du pouvoir de dépenser de la directrice générale
 - 5.2 Dépenses faisant suite à la séance régulière du 2 octobre 2017
 - 5.3 Comptes à payer de la Municipalité
 - 5.4 Salaires payés de la Municipalité
 - 5.5 Dépôt de la situation budgétaire et des prêts à jour de la Municipalité au 31 octobre 2017
 - 5.6 Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires
- 6. Comités**
- 7. Dossiers à traiter**
 - 7.1 Dépôt des serments du respect du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux
 - 7.2 Formation FQM – nouveaux élus MRC
 - 7-3 Maire suppléant
 - 7.4 Fermeture du bureau – Période des fêtes
 - 7.5 Calendrier des séances régulières 2018
 - 7.6 Comité consultatif d'urbanisme – Mandat 2017-2019
 - 7.7 Déneigement Chemin Aubé
 - 7.8 Location – Acquisition Photocopieur

- 7.9 Travaux bâtiment municipaux
- 7.10 Offre de services - Archiviste
- 7.11 Offre de services – Audit 2017
- 7.12 Entretien entrées et patinoire
- 7.13 Demande d'appui – Fadoq Les Montagnards
- 7.14 Sentier des Sources – Chemin de Saint-Rémi
- 7.15 Octroi de contrat gré à gré – Consultation Schéma d'aménagement MRC des Sources
- 7.16 Renouvellement adhésion FMQ
- 7.17 Formation DG – loi 122
- 7.18 Demande d'appui – Municipalité alliée contre la violence conjugale
- 7.19 Représentant citoyen – C.A Mont-Ham
- 8- Rapport de l'inspecteur en bâtiment et en environnement**
- 9. Avis de motion**
 - 9.1 Règlement 2017-14 fixant les taux de taxes et les tarifs pour l'exercice financier 2018
 - 9.2 Règlement 2017-15 relatif à la délégation de pouvoir de former un comité de sélection
- 10. Règlements**
 - 10.1 Projet – Règlement 2017-15 relatif à la délégation de pouvoir de former un comité de sélection
- 11. Varia**
- 12. Période de questions**
- 13. Clôture et levée de l'assemblée**

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

3. Adoption des procès-verbaux des assemblées

3.1 Séance régulière du 2 octobre 2017 20171113-03

Il est proposé par la conseillère Diane Audit Goddard et résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 2 octobre 2017 tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4. Invités ou informations du maire

Le maire transmet diverses informations aux membres du conseil et mentionne qu'il n'y a aucun invité à la présente session du conseil.

5. Finances

5.1 Utilisation du pouvoir de dépenser de la directrice générale 20171113-04

Il est proposé par le conseiller Jean Laurier et résolu :

D'accepter la liste des dépenses autorisées du 1^{er} au 31 octobre 2017 d'une somme de 15 494,12 \$ dans le cadre du pouvoir de dépenser délégué à la directrice générale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**5.2 Dépenses faisant suite à la séance régulière du 2 octobre 2017
20171113-05**

Il est proposé par le conseiller Jean Laurier et résolu :

D'accepter la liste des chèques émis du 4 octobre au 6 novembre 2017 d'une somme de 10 136,47 \$ faisant suite à la séance régulière du 2 octobre 2017.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**5.3 Comptes à payer de la Municipalité
20171113-06**

La conseillère Marilene Poirier déclare son intérêt pour ce point à l'ordre du jour et indique qu'elle ne prendra pas part aux délibérations entourant ce même point.

Il est proposé par le conseiller Danny Fontaine et résolu :

D'accepter la liste des chèques à émettre au 13 novembre 2107 d'une somme de 116 858,00 \$ pour le paiement des différents fournisseurs.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**5.4 Salaires payés de la Municipalité
20171113-07**

Il est proposé par la conseillère Marilene Poirier et résolu :

D'accepter la liste des chèques de paie au montant de 13 156,71 \$ émis du 4 octobre au 8 novembre 2017.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**5.5 Dépôt de la situation budgétaire et des prêts à jour de la Municipalité au
31 octobre 2017**

La directrice générale dépose aux membres du conseil la situation budgétaire des prêts à jour de la Municipalité au 30 septembre 2017.

5.6 Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires

La directrice générale mentionne que tous les conseillers ont déposé leur déclaration des intérêts pécuniaires.

6. Comités

Membres des différents comités :

Serge Bernier, maire

- Conseil MRC
- Régie des Hameaux
- C.A Développement du Mont-Ham
- Comité de sécurité publique

Diane Audit Goddard, conseillère siège numéro 1

- Fleurons et aménagement des terrains publics

Marilene Poirier, conseillère siège numéro 2

- Loisirs et culture
- Bibliothèque

Danny Fontaine, conseiller siège numéro 3

- Voirie et travaux publics

Luc St-Laurent, conseiller siège numéro 4 et maire suppléant

- Comité consultatif d'urbanisme
- Environnement et gestion des matières résiduelles
- Sécurité incendie

Jean Laurier, conseiller siège numéro 5

- Comité consultatif d'urbanisme
- Sécurité incendie

Stéphane Roux, conseiller siège numéro 6

- Loisirs et culture
- Voirie et travaux publics

7. Dossiers à traiter

7.1 Dépôt des serments du respect du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux

La directrice générale mentionne que tous les conseillers ont déposé leur serment du respect du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

7.2 Formation FQM – nouveaux élus MRC 20171113-08

Il est proposé par le conseiller Luc St-Laurent et résolu :

D'autoriser les nouveaux élus Marilene Poirier, Danny Fontaine, Stéphane Roux à s'inscrire à la formation obligatoire COMPORTEMENT ÉTHIQUE, soit en salle avec le groupe formé par la MRC des Sources ou à l'endroit de leur choix si le groupe n'est pas formé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

7-3 Maire suppléant 20171113-09

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 116 du Code municipal, le conseil peut nommer un membre du conseil comme maire suppléant;

CONSIDÉRANT QUE le maire suppléant, en l'absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, remplit les fonctions du maire, avec tous les privilèges, droits et obligations y attachés;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer un maire suppléant dans le cas où le maire monsieur Serge Bernier serait absent;

Il est proposé par le conseiller Jean Laurier et résolu :

DE nommer monsieur le conseiller Luc St-Laurent, à titre de maire suppléant de la municipalité de Ham-Sud.

QUE celui-ci soit autorisé à signer les billets, chèques, effets de banque et autres documents officiels de la municipalité

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

**7.4 Fermeture du bureau – période des fêtes
20171113-10**

Il est proposé par la conseillère Diane Audit-Goddard et résolu :

Que le bureau municipal soit fermé du 23 décembre 2017 au 5 janvier 2018 inclusivement pour la période des fêtes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**7.5 Calendrier des séances régulières 2018
20171113-11**

Il est proposé par le conseiller Stéphane Roux et résolu :

D'adopter le calendrier des séances régulières pour l'année 2018, tel que proposé :

8 janvier (2 ^e lundi)	3 juillet (mardi)
5 février	6 août
12 mars (2 ^e lundi)	4 septembre (mardi)
3 avril (mardi)	1 ^{er} octobre
7 mai	5 novembre
4 juin	3 décembre

QUE les séances régulières débutent à 20 h.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**7.6 Comité consultatif d'urbanisme – Mandat 2017-2019
20171113-12**

Il est proposé par la conseillère Marilene Poirier et résolu :

De nommer :

Yves Beaugard
Denys Robert
Caroline Poirier

À titre de membres citoyens du comité consultatif d'urbanisme.

De nommer :

Le conseiller Jean Laurier
Le conseiller Luc St-Laurent

À titre de membre conseiller du comité consultatif d'urbanisme.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**7.7 Déneigement Chemin Aubé
20171113-13**

La conseillère Marilene Poirier déclare son intérêt pour ce point à l'ordre du jour et indique qu'elle ne prendra pas part aux délibérations entourant ce même point.

Il est proposé par le conseiller Stéphane Roux et résolu :

De confier le mandat du déneigement 2017-2018 du chemin Aubé à l'entreprise Transport Pascal Lizotte pour un montant de 600 \$ taxes en sus.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**7.8 Location – Acquisition Photocopieur
20171113-14**

Il est proposé par le conseiller Jean Laurier et résolu :

QUE la Municipalité accepte la proposition de Mégaburo pour la location-achat d'un photocopieur Canon IRAdvance 3525 au coût de 75,93\$ par mois taxes en sus pour une période de 60 mois ainsi que le contrat de service y étant associé.

QUE le maire, Serge Bernier et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Marie-Pier Dupuis soient autorisés à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

QUE le montant de 780 \$ associé à la reprise de l'ancien photocopieur soit remis à la Bibliothèque de Ham-Sud.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**7.9 Travaux bâtiment municipal
20171113-15**

CONSIDÉRANT l'offre de services de l'entreprise Finition Architecturale des Cantons reçue en date du 23 octobre 2017, au montant de 7 467,63 \$ taxes incluses pour les travaux suivants :

- Achat et installation de 5 portes au bureau municipal et à la maison des jeunes
- Remplacement de la fenêtre d'accueil du bureau municipal

Il est proposé par le conseiller Luc St-Laurent et résolu,

De confier le mandat pour l'exécution des travaux tel que décrit dans la soumission à l'entreprise Finition Architecturale des Cantons

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

**7.10 Offre de services - Archiviste
20171113-16**

Il est proposé par le conseiller Jean Laurier et résolu :

QUE la municipalité accepte l'offre de services de HB Archivistes senc au montant de 1 027,14 \$ plus taxes pour la gestion des archives 2018.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**7.11 Offre de services – Audit 2017
20171113-17**

Il est proposé par la conseillère Marilene Poirier et résolu :

De renouveler le contrat de l'entreprise Roy Desrochers Lambert, sencl pour la vérification comptable et la production des états financiers de l'année 2017 au coût de 8 800 \$, plus les taxes applicables

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**7.12 Entretien des entrées et patinoire
20171113-18**

Il est proposé par la conseillère Diane Audit Goddard et résolu :

De renouveler l'entente avec la Maison Nouvelle Vie pour l'entretien de la patinoire et le déneigement des entrées du bureau municipal pour la saison hivernale 2017-2018 au coût de 650 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

**7.13 Demande d'appui – Fadoq Les Montagnards
20171113-19**

Il est proposé par le conseiller Danny Fontaine et résolu :

D'accorder un montant de 700 \$ pour divers projets à la FADOQ – Les Montagnards de Ham-Sud pour l'année 2018.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**7.14 Sentier des Sources – Chemin de Saint-Rémi
20171113-20**

CONSIDÉRANT la résolution 20170501-15, stipulant que la Municipalité de Ham-Sud souhaitait s'engager dans le projet du Sentier des Sources.

CONSIDÉRANT que le coût énoncé au départ et faisant partie de la résolution 20170501-15 comprenait l'achat et l'installation de banc sur le territoire de la Municipalité de Ham-Sud.

CONSIDÉRANT que seulement trois municipalités (Ham-Sud, Wotton et Saint-Adrien) ont accepté de participer au projet;

QUE, seulement un banc a été installé sur le territoire de la municipalité;

QUE des bancs ont été installés sur le territoire de la Municipalité de Saint-Camille, même si celle-ci ne participe pas au projet.

QUE la facture présentée à la Municipalité de Ham-Sud au coût de 650 \$ représente le coût total des bancs divisé en trois municipalités.

Il est proposé par le conseiller Danny Fontaine et résolu;

QUE la municipalité de Ham-Sud accepte de payer les bancs réellement installés sur le territoire de la municipalité sur présentation d'une preuve de l'autorisation du propriétaire du terrain.

QUE la municipalité ne soit en aucun cas responsable de l'entretien des bancs installés en dehors de son territoire.

QUE la municipalité demande à ce que la facture au montant de 650 \$ soit annulée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**7.15 Octroi de contrat gré à gré – Consultation Schéma d'aménagement MRC des Sources
20171113-21**

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Sources a déposé son premier projet du Schéma d'aménagement et de développement durable;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Ham-Sud doit émettre un avis et émettre ses commentaires sur ce schéma avant le 7 février 2018;

CONSIDÉRANT l'offre de services reçue par la firme Consultant GTE en date du 29 octobre 2017 comprenant trois volets (1- Analyse, identification des impacts et actions proposées 2- Préparation d'un texte argumentaire à transmettre à la MRC 3- Rencontre explicative au conseil municipal) au coût de 3 375 \$ plus les taxes applicables

Il est proposé par le conseiller Luc St-Laurent et résolu;

DE confier le mandat de consultation pour le Schéma d'aménagement et de développement durable de la MRC des Sources à l'entreprise Consultants GTE au coût de 3 375 \$ plus les taxes applicables

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**7.16 Renouvellement adhésion FMQ
20171113-22**

Il est proposé par le conseiller Jean Laurier et résolu :

De renouveler l'adhésion de la Municipalité à la Fédération des municipalités du Québec pour l'année 2018.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**7.17 Formation DG – loi 122
20171113-23**

Il est proposé par la conseillère Diane Audit Goddard et résolu;

D'autoriser la directrice générale à s'inscrire à la formation concernant la loi 122 offerte par l'ADMQ au coût de 522 \$ taxes en sus.

Adopté à l'unanimité par les conseillers présents.

**7.18 Demande d'appui – Municipalité alliée contre la violence conjugale
20171113-24**

ATTENDU que la Charte des droits et libertés de la personne reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

ATTENDU que c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

ATTENDU que le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

ATTENDU qu'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

ATTENDU que malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

ATTENDU que lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

ATTENDU que comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

Il est proposé par la conseillère Marilene Poirier et résolu;

QUE la municipalité de Ham-Sud se proclame Municipalité alliée contre la violence conjugale.

Adopté à l'unanimité par les conseillers présents.

7.19 Représentant citoyen – C.A Mont-Ham 20171113-25

CONSIDÉRANT la démission de Monsieur Langevin Gagnon à titre de représentant citoyen pour le conseil d'administration de la Corporation de développement du Mont-Ham;

Il est proposé par le conseiller Luc St-Laurent et résolu;

De déléguer Monsieur Yves Beauregard pour représenter la Municipalité de Ham-Sud au sein du conseil d'administration de l'organisme Corporation de développement du Mont Ham et ce, en date du 13 novembre 2017.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

8. Rapport de l'inspecteur en bâtiment et en environnement

La directrice générale dépose le rapport de l'inspecteur en bâtiment et en environnement avec la liste des permis émis entre le 1^{er} et le 31 octobre 2017 pour un montant évalué à 152 500 \$

9. Avis de motion

9.1 Règlement 2017-14 fixant les taux de taxes et les tarifs pour l'exercice financier 2018 20171113-26

Le conseiller Luc Saint-Laurent donne avis de motion qu'il proposera ou fera proposer pour adoption, à une séance subséquente, le règlement 2017-14 fixant les taux de taxes et les tarifs pour l'exercice financier 2018.

9.2 Règlement 2017-15 relatif à la délégation de pouvoir de former un comité de sélection

20171113-27

Le conseiller Jean Laurier donne avis de motion qu'il proposera ou fera proposer pour adoption, à une séance subséquente, le règlement 2017-15 relatif à la délégation de pouvoir de former un comité de sélection.

10. Règlements

10.1 Projet – Règlement 2017-15 relatif à la délégation de pouvoir de former un comité de sélection 20171113-28

Dispense de lecture de ce règlement est demandée. Tous les membres du conseil déclarent avoir reçu une copie du projet de règlement au moins deux jours avant la présente séance, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par la conseillère Diane Audit Goddard et résolu :

Que le « Projet – Règlement 2017-15 relatif à la délégation de pouvoir de former un comité de sélection », lequel est joint en annexe A de la présente résolution pour en faire partie intégrante, soit, et est adopté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

11. Varia

12. Période de questions

Il n'y a aucune question à ce moment-ci de la séance

13. Clôture et levée de l'assemblée 20171113-29

Il est proposé par le conseiller Jean Laurier et résolu :

Que la séance soit levée à 20h43

Serge Bernier
Maire

Marie-Pier Dupuis
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière

Je, Serge Bernier, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Serge Bernier, Maire

ANNEXE A
Résolution 20171113-28

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES SOURCES
MUNICIPALITÉ DE HAM-SUD

RÈGLEMENT 2017-15 RELATIF À LA DÉLÉGATION DE POUVOIR DE FORMER LE COMITÉ DE SÉLECTION

ATTENDU QUE la municipalité a adopté une politique de gestion contractuelle le 6 décembre 2010;

ATTENDU QUE la municipalité de Ham-Sud est appelée, de temps à autre, à adjuger un contrat relatif à la fourniture de services professionnels selon un système de pondération et d'évaluation des offres;

ATTENDU QUE l'article 936.0.13 du Code municipal du Québec prévoit que le Conseil, doit par règlement, déléguer à tout fonctionnaire ou employé le pouvoir de former le comité de sélection et fixer les conditions et modalités d'exercice du pouvoir délégué;

ATTENDU QUE le conseil désire que soit ainsi délégué ce pouvoir à la directrice générale

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné par le conseiller Jean Laurier lors de la séance du 13 novembre 2017;

ATTENDU QU'un projet du présent règlement a été présenté par la conseillère Diane Audit Goddard et adopté lors de la séance du 13 novembre 2017;

ATTENDU QU'une copie du présent règlement a été transmise aux membres du conseil présents au plus tard deux (2) jours ouvrables avant la séance à laquelle le présent règlement doit être adopté et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du Code municipal;

EN CONSÉQUENCE, IL EST DÉCRÉTÉ CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 :

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 : DÉFINITIONS

APPEL D'OFFRES

Processus d'ordre public prévu dans le Code municipal du Québec (L.R.Q.,c.C-27.1) lorsqu'une municipalité sollicite des fournisseurs ou des entrepreneurs pour l'acquisition d'un bien ou l'obtention d'un service dont la valeur estimée est d'au moins vingt-cinq mille dollars (25 000,00 \$). L'appel d'offres est soit public ou sur invitation.

CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal de la municipalité de Ham-Sud.

CONTRAT

Contrat formé à la suite d'un processus d'appel d'offres sur invitation ou public.

PERSONNE

Personne physique ou morale.

SEAO

Système électronique d'appel d'offres approuvé par le gouvernement pour l'application de la Loi sur les contrats des organismes publics.

ARTICLE 3 : DÉLÉGATION

Le conseil délègue au directeur général le pouvoir de former le comité de sélection prévu à l'article 936.0.13 du Code municipal du Québec, dans tous les cas où un tel comité est requis par la loi.

ARTICLE 4 : CHAMP D'APPLICATION

La présente politique est applicable lorsque la Municipalité décide d'utiliser un processus d'appel d'offres alors qu'elle n'est pas tenue de procéder de cette manière en vertu de la loi.

ARTICLE 5 : CHOIX DE LA SOUMISSION LA PLUS AVANTAGEUSE

En octroyant le contrat, la municipalité s'engage à le donner au fournisseur ou à l'entrepreneur présentant globalement la soumission la plus avantageuse, cette soumission ne représentant pas nécessairement celle ayant le prix le plus bas.

Dans l'éventualité où le contrat n'est pas octroyé au fournisseur ou à l'entrepreneur ayant présenté la soumission la plus basse, la Municipalité doit motiver sa décision par écrit.

ARTICLE 6 : RESPONSABLE DU PROJET D'APPEL D'OFFRES

La personne désignée à titre de responsable du projet d'appel d'offres ne peut également agir à titre de responsable à l'information ou de secrétaire de comité de sélection, le cas échéant, ni être membre du conseil municipal.

ARTICLE 7 : FORMATION DU COMITÉ DE SÉLECTION

Le directeur général doit respecter les principes directeurs suivants lors de la formation du comité de sélection :

- a) Le comité de sélection doit être constitué avant le lancement de l'appel d'offres;
- b) Le comité de sélection doit être composé d'au moins trois (3) membres;
- c) Le directeur général privilégie la permutation des membres du comité de sélection à chacun des appels d'offres.

ARTICLE 8 : ENGAGEMENT SOLENNEL

Avant le début de leur mandat, chaque membre du comité de sélection doit remplir un formulaire d'engagement solennel.

ARTICLE 9 : RÔLE ET RESPONSABILITÉS PARTICULIÈRES DU COMITÉ DE SÉLECTION

La personne désignée à titre de secrétaire du comité de sélection assure le lien entre celui-ci et le responsable à l'information aux soumissionnaires.

Elle doit vérifier les références, permis, licences et autres documents ou informations exigés par la municipalité aux soumissionnaires.

Lorsque le comité de sélection désire obtenir plus d'informations de la part des soumissionnaires, elle doit en faire la demande au responsable à l'information aux soumissionnaires désignés par la municipalité et de la manière prescrite par les documents d'appel d'offres.

ARTICLE 10 : ÉVALUATION D'UNE SOUMISSION PAR LES MEMBRES DU COMITÉ DE SÉLECTION

Les membres du comité de sélection doivent, selon le cas, analyser la conformité des soumissions et les évaluer conformément aux dispositions du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1) et selon les exigences et critères mentionnés dans les documents d'appel d'offres.

Les membres du comité de sélection doivent évaluer chaque soumission dans un contexte d'impartialité et d'absence de conflits d'intérêts et assurer la confidentialité des informations ou renseignements portés à leur connaissance.

ARTICLE 11 : COMITÉ DE SÉLECTION

Tout membre d'un comité de sélection et son secrétaire, le cas échéant, qui contrevient aux obligations qui lui incombent en vertu de la présente politique ne peut siéger sur le comité de sélection pendant une période de deux (2) ans suivant la contravention.

ARTICLE 13 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur le conformément à la loi.

Serge Bernier
Maire

Marie-Pier Dupuis
Directrice Générale et
Secrétaire-trésorière
